



Ethique et Réanimation : Les directives anticipées sont-elles toujours respectées ?

Martin Lafrance, Hervé Hubert, Christian Vilhelm, Déborah Jaeger, François Javaudin, Valentine Canon, GR-RéAC

INTRODUCTION

Disposition mise en place en 2005.

« Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. »

Article L1111-11 du CSP

Objectif : Décrire la prise en charge des patients avec des directives anticipées lors d'un arrêt cardiaque extrahospitalier (ACEH)

METHODE

Etude sur le RéAC entre 2011 et 2022.

Critère d'inclusion : Directives anticipées de non-réanimation connues

RESULTATS

3627 patients inclus



RCP-B

34,4% 10 min. 76,6% 65,2%



3627

PEC spécialisée



1260
(34,7%)

RACS



150
(4,1%)

Survie J0



21
(0,6%)

Survie J30



1
(0,0%)

MCE : 33,2% VVP : 29,3%
IOT : 29,8% Adré : 28,6%



Low-flow : 20 min.

CONCLUSION

Parmi les patients ayant des directives anticipées : ¼ reçoivent une RCP de base ; 1/3 reçoivent une RCP spécialisée ; Délais de low-flow plus faibles ; presque aucun survivant.

La sensibilisation de tous les acteurs de la chaîne de survie à ces enjeux éthiques, en allant du grand public aux cliniciens, est primordiale.